

## La concurrence arrive à Transilien

**Le mercredi 09 décembre, la présidente d'Ile de France Mobilités annoncera les premières lignes concernées**

Après le FRET puis les ligne internationales, la mal nommée loi du « pacte ferroviaire » que nous avons combattue, autorise l'ouverture à la concurrence de l'ensemble des autres activités de transport ferré selon des calendriers différents. Pour les activités dites conventionnées c'est-à-dire faisant l'objet d'une convention entre la SNCF et l'État ou une région, cette ouverture des marchés est possible à partir de 2020 et obligatoire à partir de 2023. Transilien n'échappe pas à la règle même si le calendrier est différent d'une ligne à une autre.

### Ce que la loi prévoit.

Sur le périmètre Transilien, le calendrier prévoit l'ouverture des marchés pour 8 lignes de Transilien entre fin 2023 et 2033 : à partir de 2025 pour le RER E, entre 2033 et 2039 pour les RER C et D et en janvier 2040 pour les RER A et B.

### La Présidente d'Ile de France Mobilités veut accélérer le calendrier de 10 ans !

Lors du conseil d'administration du 5 février 2020, la présidente d'IDFM a décidé de mettre en œuvre la possibilité de soumettre l'exploitation de certaines lignes Transilien à appels d'offre dès 2023, ce que la loi lui permet. Elle a aussi affirmé sa volonté d'accélérer le tempo de 10 ans sur l'ensemble des autres lignes que ce soit à la RATP ou à la SNCF. Elle évoque dans un article des Échos de février 2020 quelles sont selon elle les premières lignes qui seraient concernées. Elle évoque notamment, les lignes J, P et R. Nous saurons le 9 décembre si cette information est confirmée.

### Une ouverture à la concurrence sur le dos des Cheminot-e-s

La Fédération SUD-Rail réaffirme que cette ouverture à la concurrence se fera bien au détriment des salarié-e-s et des fonds publics. Plus d'argent public pour les actionnaires, moins de salarié-e-s pour le service public... C'est le premier bilan que l'on peut faire au regard des cahiers des charges des appels d'offre Nantes-Lyon et Nantes-Bordeaux déjà lancés. L'échec rencontrés, faute de candidats, par ces deux appels d'offre démontre cependant, s'il fallait encore le prouver, que le service public s'accommode mal de la loi du marché.

### Ile de France Mobilités complice du dumping social

Alors que CFDT et UNSA continuent à signer des accords au rabais dans la branche qui n'apportent aucune garantie pour la conservation des droits des cheminot-e-s, Ile de France Mobilités participe au dumping social en imposant la mise en place de structures dédiées. Tout cela sous le regard bien veillant de la direction SNCF et Transilien qui voient d'un bon œil la possibilité de gagner un peu plus en productivité en abaissant les droits sociaux, salariaux et en dégradant encore un peu plus les conditions de travail de ses agents.

**POUR LA DÉFENSE DE NOS DROITS LE 09 DÉCEMBRE à 10 HEURES, DEVANT LE SIÈGE D'ILE DE FRANCE MOBILITÉS !**

**SOYONS NOMBREUX ET NOMBREUSES POUR FAIRE DERAILLER PATRONS ET DONNEURS D'ORDRE QUI VEULENT FAIRE DU DUMPING SOCIAL !**



**votez pour  
des élu-es  
de terrain**

